

Le Mans, le 3 février 2012

Marietta KARAMANLI
Députée
Adjointe au Maire du Mans

Monsieur Ivan GACHE et Lionel QUESNE
**Co-secrétaires départementaux du SNES-
FSU 72**
2, rue Paul Ligneul
72000 LE MANS

Réf. : MK/VE/SE-2012-01-0

Messieurs les Secrétaires,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur votre situation statutaire et m'adressé un courrier en date du 24 novembre 2011 enregistré à mon secrétariat le 28 suivant, me faire part de vos interrogations et observations sur l'instauration d'une journée de carence dans la fonction publique c'est-à-dire une journée non rémunérée lors d'un arrêt-maladie.

Tout d'abord, je souhaite vous demander de bien vouloir excuser le délai mis à reprendre contact avec vous, délai qui s'explique par un grand nombre de dossiers d'intérêt général et individuels à traiter.

La disposition en question a été adoptée par l'Assemblée Nationale en première lecture dans la nuit du 15 au 16 novembre.

En première lecture la majorité sénatoriale l'a supprimée.

Dans les deux cas, le groupe respectivement des députés et des sénateurs socialistes, groupe auquel j'appartiens à l'Assemblée Nationale, s'y est opposé faisant valoir que dans 75 à 80 % des cas, les salariés du privé sont couverts par des accords de convention collective grâce auxquels les jours de carence ne sont pas à leur charge directe mais à celle de l'employeur.

Mon ami, Christian ECKERT, mandaté pour s'exprimer en notre nom dans le débat a résumé la situation ainsi « *Plutôt qu'une mesure de rattrapage ou d'égalité, c'est une mesure qui va conduire à une inégalité. À l'inverse de ce que vous prétendez faire, les salariés du public vont subir financièrement un jour de délai de carence alors que beaucoup de salariés du privé n'en subissent aucun puisqu'ils sont couverts par une assurance. Certes, la sécurité sociale récupère ces trois jours de carence, mais le salarié, lui, n'en subit pas les*

Courrier à adresser à

Marietta KARAMANLI – Assemblée Nationale – 126 rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP
39 rue Evrard – 72100 LE MANS – Tél. 02 43 86 91 91 – Courriel : contact@marietakaramanli.fr

conséquences. Franchement, mes chers collègues, on frise le ridicule. Au bout du compte, ce sont les salariés qui vont trinquer, mais ils commencent à en avoir l'habitude. ! »

Le Président du groupe UMP a même convenu que « *si l'on appliquait ce système dans le secteur public, les jours de carence seraient dès lors à la charge de la collectivité qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités territoriales* ».


Il s'agit comme l'a constaté ma collègue sénatrice Nicole BRICQ, rapporteure générale du budget au Sénat « *d'une mesure à bon compte sur le dos des salariés du public et notamment qui sont les moins bien rémunérés qui subiraient une perte de salaire avec le risque que certains renoncent à leur congé maladie* ».

Malheureusement la majorité UMP à l'Assemblée Nationale a réintroduit la disposition en deuxième lecture. Je ne peux que le regretter.

Me concernant, j'ai voté contre la finance initiale pour 2012 et donc contre cette disposition (dont elle est l'article 105), le 21 décembre, jugée conforme par le Conseil Constitutionnel le 28 suivant, publiée le jour suivant et rectifiée le 12 janvier dernier.

Vous remerciant de m'avoir saisie,

Je vous prie de croire, **Messieurs les Secrétaires**, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Marietta KARAMANLI.